

## **Pour l'avenir de l'agriculture biologique, le principe « pollueur = payeur » est vital**

Alors que les pouvoirs publics s'étaient engagés à travers les plans Ecophyto à réduire drastiquement l'utilisation des pesticides de synthèse, l'agriculture française reste très dépendante de ces substances : l'indicateur officiel publié par le Ministère de l'agriculture en novembre dernier montre que l'utilisation des pesticides en 2021 est au même niveau qu'en 2009, au moment du lancement de ce plan<sup>1</sup>.

Ces pesticides sont omniprésents dans nos sols, notre air et notre eau :

- Une étude de l'INRAE dans les Deux-Sèvres<sup>2</sup> a montré que tous les sols prélevés contenaient au moins un pesticide de synthèse et que 92 % des vers de terre contenaient au moins un pesticide, un tiers (34 %) en incluant cinq ou plus.
- L'eau potable était non conforme pour 20 % des Français en 2021 en raison de la présence de pesticides<sup>3</sup>
- L'air que nous respirons est également contaminé par ces substances, y compris dans des zones éloignées des terres agricoles<sup>4</sup>

Ces constats sont extrêmement préoccupants pour l'avenir de nos écosystèmes et pour la santé de nos concitoyens.

L'agriculture biologique, qui se passe des pesticides et engrais de synthèse, offre une solution pour réduire cette pollution généralisée. Après 5 ans de production biologique, le nombre de pesticides détectés dans les sols baisse d'environ 30%<sup>5</sup> et d'après l'Agence européenne de sécurité des aliments 86 % des produits bio ne contiennent pas de résidus de pesticides<sup>6</sup>.

La Cour des comptes, après une revue détaillée de la littérature scientifique, a récemment souligné « *les bénéfices de l'agriculture bio notamment en termes de santé et d'environnement* » et a estimé que le « *développement de l'agriculture biologique est le meilleur moyen de réussir la transition agro-environnementale* »<sup>7</sup>.

Mais alors que produire et consommer bio, autrement dit plus sainement, devrait être un droit, il est aujourd'hui bafoué.

---

<sup>1</sup> <https://agriculture.gouv.fr/indicateurs-des-ventes-de-produits-phytopharmaceutiques>

<sup>2</sup> [Residues of currently used pesticides in soils and earthworms: A silent threat?](#)

<sup>3</sup>

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/09/21/pesticides-20-des-francais-ont-recu-de-l-eau-potabl-e-non-conforme-en-2021\\_6142608\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/09/21/pesticides-20-des-francais-ont-recu-de-l-eau-potabl-e-non-conforme-en-2021_6142608_3244.html)

<sup>4</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969722031096>

<sup>5</sup> <https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.est.0c06405>

<sup>6</sup> <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2019.5743>

<sup>7</sup> <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-lagriculture-biologique>

En effet, malgré toutes les précautions que prennent les producteurs, les cultures biologiques réparties sur le territoire et entourées de cultures conventionnelles, peuvent se trouver contaminées notamment via l'eau ou l'air. Il est alors possible de détecter des traces de pesticides en quantités très faibles dans les productions biologiques.

Conformément au cahier des charges bio, les produits bruts (grains, fruits et légumes...) ou transformés peuvent alors se trouver bloqués, parfois écoulés dans des filières non bio ou sinon détruits. Dans tous les cas, cela représente des coûts non négligeables que les filières bio sont aujourd'hui seules à supporter.

A l'opposé du principe « pollueur = payeur » qui figure pourtant dans le code de l'environnement et devrait s'appliquer, les professionnels de la bio subissent l'aberration du « pollué qui doit payer » !

Cette situation est inéquitable et met en péril l'avenir de l'agriculture biologique. Nous demandons par conséquent aux pouvoirs publics d'orienter une partie des taxes collectées sur les pesticides vers un fonds qui permettra de mieux protéger les filières biologiques en :

- contribuant au coût des mesures que prennent les professionnels de la bio pour se protéger des contaminations ;
- les dédommageant en cas de perte de la qualité bio de leur produit suite à une détection de pesticides.

### **Signataires :**

Synabio - Didier Perréol (président)

Agir pour l'environnement - Jacques Caplat (Secrétaire Général)

Justices Pesticides - Corinne Lepage (Présidente)

France Nature Environnement - Arnaud Schwartz (Président)

Réseau Environnement Santé - André Cicoella (président)

FNAB - Philippe Camburet (président)

Cosmébio - Romain Ruth (président)

Maison de la bio - Pierrick de Ronne (président)

Biopartenaire - Guy Deberdt (président)

Forebio - Mathieu Lancry (président)

Bio Equitable en France - Vincent Rousselet (Directeur)